

C harte d'animation « Animons la Tégéval »

Dans le cas de figure où nos propositions d'activités/d'animations/de chantiers participatifs sont désignés lauréats de la 3ème édition de l'Appel à Projet « Animons La Tégéval » notre entité s'engagera à :

ENGAGEMENT 1 :

Se constituer en association avant la signature du contrat si mon entité est représentée par une ou plusieurs personnes physiques (et non par une personne morale).

ENGAGEMENT 2 :

Respecter le programme et le contenu des activités/animations/chantiers participatifs validés par le jury et réajustés le cas échéant en collaboration avec le SMER la Tégéval.

ENGAGEMENT 3 :

Véhiculer l'image de la Tégéval sur tous les documents de communication en rapport avec l'activité (logos, charte graphique...)

ENGAGEMENT 4 :

Respecter

- le public :
 - les riverains de la Tégéval,
 - l'ensemble des participants aux activités, sans quelconque discrimination (âge, religion, culture, milieu social...)
- le/les lieux(x) sur le(s)quel(s) nous effectuerons nos activités, à savoir :
 - Ramasser les déchets qui pourraient être produits pendant l'activité avant de quitter les lieux,
 - Organiser des activités éco responsables (exemple : réduction de la consommation de plastique, réemploi d'objets ou matériel divers, tri et recyclage des déchets, sensibilisation des publics etc.).

« Oui, notre collectif/association accepte cette charte et s'engage à la respecter »

Date

Signature